

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 758

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 758 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe à la séance du 17 mars 2025 et modifié subséquemment par la résolution 25-302, en date du 20 mai 2025, intitulé : « **Règlement numéro 758 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et bordures pour l'année 2025 au montant de 3 316 800 \$ et décrétant un emprunt de 3 214 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, le 7 avril 2025;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 26 mai 2025.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 juin 2025.



Crystel Poirier, L.L.L, OMA
Greffière